

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 3 mai 2016

OBJET :

**TRANSFERT EN
PLEINE PROPRIETE
DES BIENS ET
EQUIPEMENTS DU
RESEAU D'EAU
POTABLE AU SIECCAO**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 mai 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/099

L'an deux mille seize, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Véronique PETIT

PROCURATIONS: Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK

EXCUSÉ(S) : Monsieur Nuno DIAS, Monsieur Eric CASSERON, Madame Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier POIGNON

oooooooo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-20, L. 1321-1 à L. 1321-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe » ;

Vu la délibération n° 2015/072 du conseil municipal en date du 26 novembre 2015 autorisant le transfert de compétence « distribution de l'eau potable au SIECCAO ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° A16-001-SRCT du 25 janvier 2016 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise ;

Considérant l'opportunité et la pertinence d'effectuer le transfert en pleine propriété des immobilisations du réseau d'eau potable au SIECCAO ;

Actif immobilisé :

Compte	Désignation du bien	Année d'acquisition	Valeur Brute	Amortissements 2016	Valeur nette
2156	Eau potable Chemin rural n°26	1998	1344,30 €	26,89 €	1 317,41 €
2156	Branchement AEP rue Bertinval Baudelaire	2006	2 552,16 €	51,04 €	2 501,12 €

Sur exposé de Madame Evelyne POIGNON, Adjointe aux finances ;

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité (10 pour -1 contre – 7 abstentions) :

DECIDE le transfert au SIECCAO en pleine propriété et à titre gracieux de l'ensemble des biens, équipements et contrats afférents relatifs à la compétence de distribution de l'eau potable ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,